

Agence Raccordement Electricité

A l'attention de Direction de l'Aménagement SERVICE
URBANISME
VILLE DE MACON
23 RUE MATHIEU
71000 MACON

Téléphone : 0970831970
Télécopie :

Courriel : brgne-cuau@enedis.fr
Interlocuteur : lauquin corinne

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**

CHALON-SUR-SAONE, le 05/07/2022

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : PC07127022J0036
Adresse : LA GRISIERE
71000 MACON
Référence cadastrale : Section CV , Parcelle n° 127, 128, 131, 191, 192
Section CV , Parcelle n° 193, 194, 195, 196,197
Section CV , Parcelle n° 198, 199, 200, 600
Nom du demandeur : BATTAGLIONE THOMAS

Selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet de production n'est pas à la charge de la CCU.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Corinne LAUQUIN

Votre conseiller

1/1

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.